

**LISTE DES PARTICIPANTS**

<b>Mme BERNARD</b>	<b>CG 93 (Vice-Présidente – Présidente CT « Aménagement »)</b>
M. GARCIA	CA Haut Val-de-Marne (chargé mission)
M. HUETTE	FPPMA 75-92-93-94 (Vice-Président)
M. BONIS	Région IdF (chargé mission)
Mme CORDIER	Ports de Paris (chargée urbanisme et environnement)
M. PAJON	DRIEA-UT 94 (chargé mission)
Mme AUGUSTE	CG 77 (chargée mission)
M. HAISSAT	CA Val Maubuée (responsable parcs et forêts)
Mme FLEURUS	CA Val Maubuée (stagiaire)
M. CHAUMEAU	CG 93 (chargé mission)
Mme DESSAGNES	Sous-Préfecture Nogent (chargé mission)
Mme CONSTANS-MARTIGNY	DRIEA-UT 93 (chargée mission)
Mme RADDE	AESN (chargée d'opération)
M. HUART	AEV (chargé mission)
M. CHERY-DROUET	Comité Départemental de Canoë-kayak 94 (Vice-Président)
M. DESLOGES	CG 94 (chargé mission)
Mme MOULLION	CG 93 (chargée mission)
Mme FIEVET	CA Est Ensemble (responsable pôle investissement, études, travaux)
M. SCHNEIDER	Environnement 93 (administrateur)
Mme PALAUDOUX	Bry-sur-Marne (chargée mission)
M. BOUCHET	Bry-sur-Marne (stagiaire)
Mme PELLEGRINI	Champigny-sur-Marne (chargée mission)
Mme MERLET	Vaires-sur-Marne (conseillère municipale)
M. FERNETTE	CA Clichy-Montfermeil (directeur service eau et assainissement)
M. CARPENTIER	CA Clichy-Montfermeil (DGA)
Mme CHARPENTIER	Fontenay-sous-Bois (responsable eau et assainissement)
M. LE MORELLEC	UFC Que Choisir (administrateur)
M. TROCHON	FPPMA 77 (administrateur)
Mme BEYELER	Syndicat Marne Vive (chargée mission)
M. NEZEYS	Paris (chargé de mission)
Mme DERUMIGNY	DRIEE IdF (chargée mission)
M. DEBARRE	<i>Syndicat Marne Vive (animateur SAGE)</i>
Mme HEYLER	<i>Bureau d'études Complementerre</i>
M. LEGUY	<i>Bureau d'études ADAGE</i>
Mme CHEVILLOTTE	<i>Bureau d'études AsCA</i>
M. SATIN	<i>Bureau d'études ADAGE</i>

## ORDRE DU JOUR

---

- 1) Présentation du scénario « sans SAGE » (matin)
- 2) Présentation des hypothèses contrastées thématiques (matin)
- 3) Restitution des travaux des ateliers (après-midi)

Le point 1) de l'ordre du jour a fait l'objet d'un diaporama. Il donne un résumé du rapport de la phase scénario sans SAGE, pour ce qui concerne la commission « Aménagement ». Le rapport complet a été validé par la commission locale de l'eau (CLE) le 25 avril 2013. Ces deux documents sont téléchargeables sur le site internet du SAGE ([www.sage-marne-confluence.fr](http://www.sage-marne-confluence.fr))

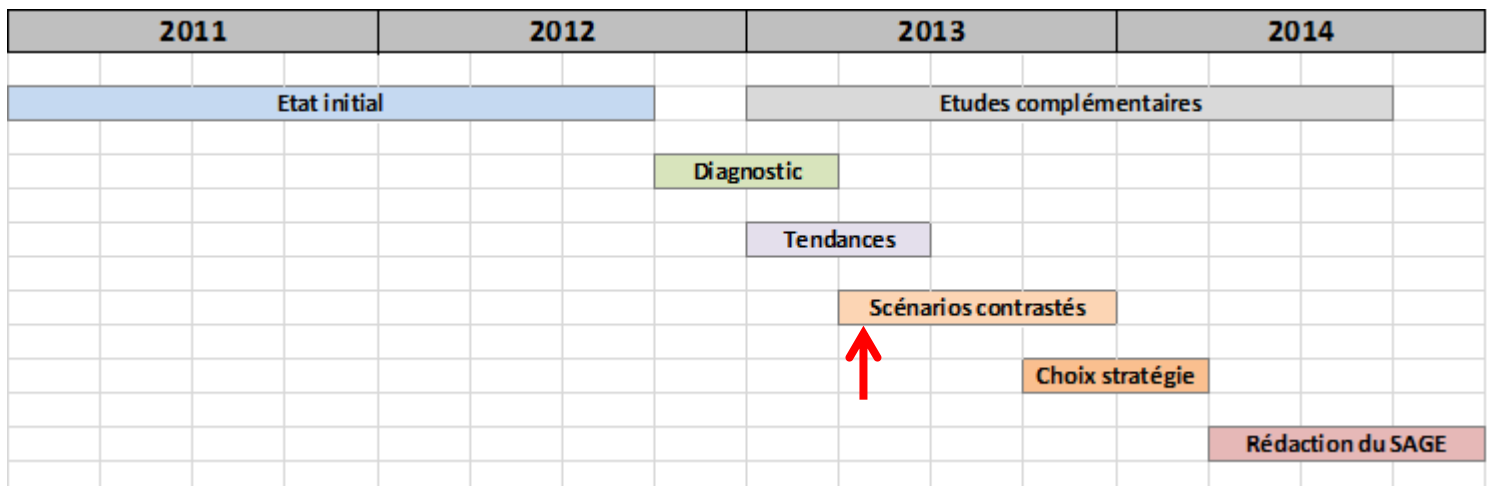
Le point 2) a également fait l'objet d'un diaporama. Merci de vous y référer en complément du compte-rendu ci-dessous.

## PREAMBULE

---

Mme BERNARD (Présidente CT « Aménagement ») accueille les participants et leur souhaite la bienvenue dans les locaux de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement du CG 93. Elle rappelle que c'est la 2<sup>nd</sup>e fois que la commission se réunit sur une journée, dans une configuration participative avec ateliers et réunions plénières. La phase de diagnostic avec déjà été riche d'échanges sur les forces/faiblesses/menaces/opportunités de notre territoire pour répondre aux différentes problématiques liées à l'eau. Mme Bernard précise que l'objet de la commission « Aménagement » ne concerne pas que les cours d'eau mais plus largement les rus, les mares, etc. qui chacun sont affectés à différents degrés par l'aménagement de nos villes. Quelle est la place de la trame bleue dans le développement urbain, comment faire converger les politiques de l'eau et celles de l'aménagement/urbanisme ? Telles sont les questions auxquelles la commission pourra apporter des réponses.

L'animateur du SAGE replace la réunion de ce jour dans le calendrier d'élaboration du SAGE. Cette journée de travail est importante car elle va apporter la matière pour **envisager différentes stratégies pour traiter les enjeux pointés dans le diagnostic**. Un large temps est ainsi consacré à l'échange au cours de la journée.



M. NARCY (bureau d'études AsCA) présente ensuite les objectifs et le déroulement de la journée. Il explique également la démarche de formalisation des scénarios contrastés du SAGE.

Il précise que la présente réunion n'est qu'une étape dans l'élaboration de la stratégie du SAGE. Elle doit donner le « matériau de base » pour la construire. C'est une phase de réflexion et d'analyse collective où les idées doivent être poussées jusqu'au bout. Le scénario « sans SAGE » simulait une situation où « on ne fait pas mieux qu'aujourd'hui ». A contrario, le travail demandé est désormais d'imaginer les manières de faire mieux. Il faut explorer le champ des possibles et les modalités de réalisation. Le temps n'est donc pas aux arbitrages ni à la négociation mais à un **échange constructif d'idées**.

La participation active de chacun est donc souhaitée. En effet, si le cadre réglementaire impose un certain nombre de choses dans le domaine de l'eau, d'autres thèmes ou modalités de réalisation dépendent des choix exprimés localement.

**Le SAGE est une démarche collective, qui doit être cohérente, lisible et avoir une vraie architecture. Il doit dégager une vision stratégique à long terme.**

Le bureau d'étude rappelle ensuite les points clés du diagnostic du SAGE Marne Confluence, pour les enjeux qui concernent la commission « Aménagement ».

## 1. PRESENTATION DU SCENARIO « SANS SAGE »

---

*Se référer au diaporama présenté en séance et au rapport « Scénario sans SAGE ».*

Le bureau d'études rappelle que les hypothèses méthodologiques retenues sont **volontairement pessimistes**. Il y a bien des évolutions réglementaires déjà à l'œuvre ou à venir mais il a été postulé que les politiques publiques ne seraient pas mises en œuvre à la lettre (comme le montre l'expérience des années passées). Il tempère toutefois le propos de ce scénario « sans SAGE » en indiquant qu'il ne raconte pas ce qui va se passer à l'avenir mais qu'il permet de mieux comprendre ce qui pourrait advenir dans une situation tendancielle.

Cette présentation appelle les questions-remarques suivantes :

Mme BERNARD (CG93) note qu'il aurait été préférable que le SRCE soit validé avant le SDRIF afin qu'il y ait une vraie cohérence entre les deux.

M. HUART (AEV) précise que la loi prévoyait que le SRCE soit adopté en décembre 2012. Cette échéance a été repoussée, ce qui n'a pas permis de valider le SRCE avant le SDRIF. Il y a néanmoins eu une conjonction dans l'élaboration de ces deux documents pour en limiter les contradictions. Sur un plan juridique, il ajoute qu'il y a une gradation dans l'opposabilité de ces documents (SRCE et SDRIF) aux documents d'urbanisme. Il existe un lien de prise en compte avec le 1<sup>er</sup> et de compatibilité avec le second.

Concernant les conséquences du décor, M. BONIS (Région IdF) s'interroge sur la façon de le scénario sans SAGE intègre les perspectives d'évolution de la vulnérabilité des territoires aux inondations.

Mme CHEVILLOTTE (AsCA) répond que les tendances passées d'urbanisation en zone inondable ont été prolongées dans les années futures.

Mme BERNARD (CG93) explique être intervenue en conseil d'administration de l'EPTB Seine Grands Lacs pour réfléchir à comment mettre en synergie de l'action pour réduire la vulnérabilité des territoires.

M. HUART (AEV) trouve que la présentation n'insiste pas assez sur les conséquences en matière de ruissellement. Il cite pour exemple le Morbras dont les montées en charge par temps de pluie sont brutales. Cette situation pourrait fortement se dégrader sous l'effet de l'urbanisation.

## 2. PRESENTATION DES HYPOTHESES CONTRASTEES THEMATIQUES

---

*Se référer au diaporama présenté en séance.*

Le travail attendu lors de ateliers et par l'intermédiaire des hypothèses de travail proposées est de partager des idées sur quel discours porter par l'intermédiaire du SAGE, avec quelle manière de faire, quelles modalités de gestion, etc ? Dans la formulation de ces idées, il faut chercher à **rendre crédible un futur souhaitable**. L'esprit dans les ateliers doit être résolument **optimiste tout en étant réaliste**.

Les participants doivent pousser des logiques jusqu'au bout en restant dans leur hypothèse de travail. Les restitutions des ateliers ne seront qu'une matière première qui sera analysée ensuite par le bureau d'études pour proposer des trames de scénarios.

Trois hypothèses contrastées sont proposées aux membres de la commission. Chacune consiste à porter un discours et à travailler avec l'aménagement mais selon 3 entrées différentes, qui renvoient à des manières de faire, des partenariats, des réseaux, des positionnements politiques différents :

- **H1 : Un référentiel « technique » d'abord fondé sur les enjeux hydrologiques**
- **H2 : Un référentiel « spatial » d'abord fondé sur la préservation des continuités écologiques**
- **H3 : Un référentiel « sensible » d'abord fondé sur l'identité paysagère du territoire liée à l'eau**

Cette présentation n'a pas appelé de questions-remarques particulières.

## 3. RESTITUTION DES TRAVAUX DES ATELIERS

---

**N.B. : Les propos rapportés ci-dessous correspondent à une « synthèses à chaud » des discussions qui se sont tenues lors de la restitution des travaux des différents ateliers. Il ne s'agit donc pas d'un « produit fini » mais d'idées alimentant la construction des scénarios du SAGE.**

Les quatre groupes se sont concentrés sur la définition de l'image 2030 correspondant à leur hypothèse, n'ayant pas ou peu le temps de réfléchir aux éléments de cheminement.

### **Groupe 3 : H2 - Un référentiel spatial d'abord fondé sur la préservation des continuités écologiques**

*SLOGAN : « LE SAGE, UN PÔLE DE RESSOURCE TRANSVERSAL »*

#### *Raisonnement général du groupe*

Le groupe est parti de l'hypothèse en estimant que le SRCE donnait un cadre clair pour l'action et que le SAGE était là pour aider à sa bonne déclinaison locale et sa bonne application. Pour ce faire, il a essayé de concilier une approche de type accompagnement des collectivités sur la base de la mise à disposition de compétences techniques (a été le plus développée) et une approche évaluative/sentinelle d'alerte.

**Logique d'intervention du SAGE qui se dégage : un pôle de ressources pour aider à la mise en œuvre du SRCE/un rôle de sentinelle**

Le rôle du SAGE repose sur deux piliers :

- Une structure porteuse qui constitue un pôle de ressources sur la question de la prise en compte des continuités écologiques dans l'aménagement du territoire, à destination des collectivités. Au cœur des missions de ce pôle : proposer une expertise écologique mobilisable pour construire des projets intégrant des continuités écologiques et bâtir des argumentaires pour vendre l'intérêt des continuités écologiques en dépassant le seul enjeu écologique (argumentaires économique et technique en lien avec la gestion hydrologique, social en lien avec le cadre de vie et le ressourcement, paysage, etc...)  
Ce centre de ressource propose des formations, des outils techniques (fiches techniques), juridique, joue un rôle de conseil et d'expertise technique auprès des collectivités (rédaction des CCTP par exemple). Il constitue une plateforme d'échanges et de diffusion des connaissances. Son premier travail est de préciser et localiser plus finement les continuités écologiques mises en évidence par le SRCE. Il doit relayer les grandes orientations de ce SRCE auprès des acteurs du territoire (et plus généralement rappeler la loi et les réglementations), en valorisant les continuités écologiques via des argumentaires sur les différents services rendus qui y sont attachés (zone d'expansion des crues, cadre de vie végétalisé, continuités physiques pédestre et cycliste pour les humains, notion de contribution à l'atténuation des phénomènes de changement climatique) et via une mise en visibilité auprès des habitants afin de garantir leur appropriation et leur pérennité. Pour étayer son expertise et sa légitimité technique, le centre s'appuie sur quelques opérations pilotes qu'il aide à faire émerger et qu'il accompagne (mais il n'a pas été envisagé en revanche que la structure puisse porter elle-même des projets de restauration des continuités écologiques). Il constitue en ce sens un laboratoire de la mise en œuvre du SRCE, en particulier en s'attachant à mettre en valeur les différentes fonctions remplies par les continuités écologiques. En tant que conseiller et expert sur ces questions, l'équipe du centre est associée aux réflexions sur les SCOT et PLU. (Le groupe est allé jusqu'à donner à l'animation du SAGE la mission de proposer des modifications des réglementations mais n'a pas dit comment étaient portées politiquement ces propositions).
- Un rôle d'alerte, de sentinelle vis-à-vis des projets qui ne respectent pas le SRCE. Cette vigilance repose sur la capacité de la CLE à porter des avis lors de l'élaboration des documents d'urbanisme, ce qui nécessite un partenariat étroit avec les services de l'Etat. Il s'agit en particulier de ne pas cautionner les fausses mesures compensatoires et d'être en capacité politique de dire quand le projet ne remplit pas les fonctions écologiques suffisantes en lien avec les exigences du SRCE. A ce travail au coup par coup, le groupe a rajouté une fonction d'évaluation globale : faire périodiquement un point sur l'avancée des projets SRCE mettre en valeur les réussites mais aussi pointer les insuffisances.

Au final, une légitimité auprès des collectivités qui s'acquière par la mise à disposition de compétences techniques et de montage de projets (de type assistance à maîtrise d'ouvrage) et une légitimité politique donnée par le document SAGE.

La coexistence de ces deux piliers n'a pas été réellement discutée, les participants ne voyant pas vraiment d'incompatibilité entre les deux approches (certains exprimant que le pôle de ressources sera garant qu'il y aura peu de projets incompatibles avec le SRCE) mais il est cependant souligné une ambiguïté : jusqu'où on va dans l'accompagnement et jusqu'où on va dans la mobilisation contre certains projets.

La difficulté de ce scénario (pas traitée par le groupe) est ainsi le passage entre la carotte et le bâton. Jusqu'où on aide sans se compromettre, comment dire non quand on a accompagné si au final cela ne se passe pas vraiment comme on le souhaitait ?

#### ***Les moyens et partenariat du SAGE***

Des moyens humains importants. Comme d'autres groupes, il a été souligné la nécessité de trouver des sources de financement durables, par exemple en s'appuyant sur une fiscalité propre à inventer (ex Taxe Départementale sur les Espaces Naturels Sensibles).

Des partenariats à mener en matière de connaissance, de financement (AESN, Conseil Régional, Fonds européens, etc.) mais également en se rapprochant des acteurs qui portent des politiques qui pourraient être synergiques avec l'objectif de promouvoir les continuités écologiques (ex : les CG et leur politique ENS, l'AEV et sa politique foncière) ou qui pourraient être intéressés par cette politique (associations, fédération sportives, etc.)

Il a également été discuté de négocier une fiscalité propre (taxe sur l'eau) qui serait dédiée aux actions suivies par le SAGE... ? (label ??)

#### ***Les dispositifs d'intervention***

Les dispositifs d'intervention n'ont pas été décrits, ils découlent en effet directement du SRCE et de sa déclinaison locale.

Il a été cependant proposé la mise en place d'un « plan bleu » à l'échelle du SAGE qui permettrait de faciliter l'appropriation du SAGE par le grand public et les élus, le document SAGE étant considéré comme trop technique pour cela. L'idée est d'avoir un document qui permette de sortir de la seule sphère technique et de favoriser la participation des associations.

#### ***Gagnants/Perdants***

Globalement comme les autres groupes, il a été difficile de faire envisager des « perdants », les participants se plaçant d'emblée du point de vue du collectif, de l'intérêt général qui sur le long terme est jugé forcément gagnant. Cependant après discussion, il a été identifié que les perdants étaient les financeurs des aménagements qui doivent intégrer des contraintes plus fortes dans leurs projets pour tenir compte des continuités écologiques.

Les gagnants quant à eux sont ceux qui bénéficient des aménités (non financières) permises par les continuités écologiques en termes de cadre de vie, de biodiversité, etc.

#### ***Liens avec les autres commissions***

Lien important avec la commission « qualité » pour les projets de réouverture, avec la commission « Milieux naturels » pour les continuités, et la commission « usages » pour la valorisation des continuités pour les usages.

## **Groupe 4 : H3 – Un référentiel sensible d'abord fondé sur l'identité paysagère liée à l'eau**

*SLOGAN : « LE SAGE ENSEMBLIER »*

#### ***Raisonnement général du groupe***

Le groupe a considéré qu'en 2030, il y avait sur le territoire 3 grandes agglomérations, ce qui permettait déjà d'assurer une certaine coordination des différents projets, l'enjeu étant alors que cette coordination traite également du caractère paysager.

Il est précisé que l'identité paysagère ne prend pas en compte seulement les bords de Marne. C'est aussi des coteaux, qui permettent de voir la Marne, des étangs où on voit l'eau...

Les continuités paysagères : cheminements qui vont des coteaux aux plans d'eau et aussi vers les forêts. Trois grandes thématiques paysagères : coteaux – plans d'eau (Marne, affluents, étangs) – forêts.

Le raisonnement global du groupe est assez similaire au groupe 3. Le groupe a essayé de concilier une approche de type accompagnement des collectivités sur la base de la mise à disposition de compétences techniques et une approche sentinelle d'alerte. Ce qui change par rapport au groupe 3 c'est le cadre global et sa mobilisation. Si dans le groupe 3 celui-ci était imposé par le SRCE décliné par le SAGE localement, ici on a bien un plan paysage mais celui-ci n'est là que pour animer une démarche participative afin d'assurer une certaine cohérence des projets paysagers qui émergent de cette démarche proche du terrain. Le maître mot est « essaimer » le paysage.

***Logique d'intervention du SAGE qui se dégage : un sage au service des grandes agglomérations pour faire émerger le paysage sur la base de la demande sociale***

Le SAGE s'appuie ici sur deux piliers :

- L'existence d'un centre de ressource au service des grandes agglomérations. Ce pôle a trois grandes fonctions :
  - conseiller les collectivités et les grands aménageurs, communiquer, sensibiliser, établir un cahier des charges avec un coefficient \*sociotope, établi sur la base d'enquêtes et études locales, mettre son expertise au service des collectivités dans l'élaboration des documents d'urbanisme, retours d'expériences.
  - susciter les projets en co-animant avec les grandes agglomérations des ateliers participatifs pour faire émerger des projets paysagers et inciter les habitants à prendre eux même en charge le paysage à leurs échelles. Le plan paysage est ici un outil mobilisé pour s'assurer de la cohérence des projets qui émergent.
  - participer à l'animation du territoire en valorisant les éléments paysagers.
- une capacité à donner des avis sur les projets en lien avec le cahier des charges sociotope. Il met en place un label paysager qui lui permet de valoriser les meilleurs projets.

*\*La notion de sociotope a été conçue et développée à Stockholm par Alexander Ståhle et Anders Sandberg. Elle analyse la manière dont les "espaces ouverts" sont perçus et pratiqués par les gens, dans une culture déterminée. Le "sociotope" est en quelque sorte pour les êtres humains ce que le "biotope" est aux animaux et aux plantes.*

*La notion d'espace ouvert ne se confond pas avec celle d'espace public, car la réalité de l'usage a davantage d'importance que le statut foncier. Il peut donc s'agir d'espaces publics ou privés, ayant un caractère naturel (jardins, parcs, espaces de nature...) ou aménagé (places, quais)*

*La carte des sociotopes décrit les qualités que présentent ces espaces pour la vie quotidienne des gens. Elle se base sur un protocole d'observation qui recourt à l'observation sur le terrain ainsi qu'à des enquêtes auprès de la population. Elle se prête à des utilisations multiples :*

- *conception, réaménagement, gestion des espaces ouverts en fonction des besoins exprimés par les habitants*
- *élaboration de documents d'urbanisme : implantation optimale des quartiers d'habitat, planification des acquisitions foncières publiques et des réseaux de "voies douces", protection de continuités vertes contre des risques de coupures...*
- *études d'impact : prise en compte des impacts de projets d'aménagement sur les utilisations de l'espace par le public.....)*

Dans cette approche, le premier travail du SAGE est de réaliser un plan paysage (de manière participative) qui servira de référence pour animer l'émergence des projets paysagers locaux tout en assurant une cohérence globale des projets. La difficulté est donc ici de bien articuler une approche participative (construire localement, avec la société civile, le paysage) tout en respectant un cadre global. Ce plan paysage repose sur trois grandes entités : les bords de Marne, bien évidemment, mais

aussi les coteaux d'où on peut voir la Marne et les grands massifs forestiers. Il établit des continuités paysagères qui mettent en relation les différents éléments eau/forêt du territoire.

Le paysage a ici été envisagé pour sa fonction intégratrice d'où le slogan choisi : « Le paysage : produit intercommunautaire de bien être ». Tout projet sur le territoire est l'occasion de mettre de la nature partout via l'approche paysagère. Le paysage participe à la gestion du grand cycle de l'eau et de toutes les aménités qui vont avec.

### ***Les moyens du SAGE***

Une structure porteuse à la gouvernance élargie pour permettre à la société civile de participer pleinement à la vie du SAGE. Dans cette optique, les commissions thématiques mises en place dans le cadre de l'élaboration du SAGE conservent un rôle important dans la phase de mise en œuvre. Le rôle des associations et usagers qui participent à ces commissions est ici en effet primordial, en cohérence avec la stratégie du SAGE qui mise sur une mobilisation de la société civile pour faire émerger une demande sociale autour des paysages.

Des moyens humains pour animer le centre de ressources.

### ***Les dispositifs d'intervention***

- aménagement de pontons pour voir le paysage, amener des scolaires, pratiquer la pêche
- cheminements paysagers (faits par les particuliers ou les collectivités), qui relient les trois entités du plan paysage (Marne et affluents, coteaux, forêts)
- plages pour la baignade (notamment à Champigny)
- traitement paysager des ouvrages hydrauliques
- en zone inondable : promouvoir des approches paysagères spécifiques (et souvent expérimentales) qui tiennent compte de l'enjeu inondation, en s'inspirant de ce qui se fait dans d'autres pays concernés par cet enjeu
- ...

### ***Gagnant/ Perdants***

Les paysages de la Marne, mieux conservés, risquent de susciter plus de demandes sociales, au moins dans un premier temps, et faire l'objet de plus de projet de valorisation paysagère, les habitants des communes les plus éloignées de la Marne seraient alors moins favorisés.

## **Groupe 1 : H1 - Un référentiel technique d'abord fondé sur les enjeux hydrologiques**

### ***Raisonnement général du groupe***

Le point de départ du groupe est qu'en 2030, l'aménagement du territoire est pensé en fonction des enjeux eau. Pour atteindre ce changement de posture, le groupe a imaginé une super structure porteuse du SAGE qui mêle des compétences urbaines et hydrologiques et qui est capable de fixer des objectifs et des normes sur la base d'une expertise technique pointue. Il a également imaginé comme hypothèse de base que la politique assainissement était entièrement mutualisée, en 2030, au sein d'un unique opérateur à l'échelle du territoire SAGE.

De manière générale, le lien avec l'aménagement du territoire a été dans ce scénario traité essentiellement sur la question de l'hydrologie.

### ***Un sage planificateur puissant assis sur une base technique qui pilote avec les services de l'état les projets d'aménagements.***

La structure porteuse a comme missions :



- Réaliser une planification zonée, adaptée à chaque secteur, en établissant les contraintes eau à prendre en compte dans l'aménagement du territoire, en dimensionnant les impacts acceptables
- Proposer des outils, guides techniques et des logiques techniques (infiltration max et si on ne peut pas rechercher d'autres solutions)
- Etre le relais de la réglementation eau dans les projets d'aménagement du territoire (règles hydrauliques, interdiction de construire en zone inondable, etc.)
- Dans les zones inondables, diffuser une nouvelle culture de l'eau pour revivre avec l'eau (barques, passerelles), réapprendre à vivre avec les pieds dans l'eau

### ***Moyens du SAGE***

Une super structure porteuse qui bénéficie d'un transfert de moyens humains avec des compétences techniques mais également urbanistiques et juridiques. Ces compétences mixtes doivent ainsi garantir une meilleure intégration des enjeux eau dans les projets d'aménagement.

Un partenariat fort avec les services de l'Etat.

## **Groupe 2 : H1 – Un référentiel technique d'abord fondé sur les enjeux hydrologiques**

### ***Raisonnement général du groupe***

Le groupe a rapidement identifié que dans un tel scénario, le risque principal était que le SAGE ne constitue qu'une couche supplémentaire dans « la gouvernance experte à tous les niveaux ». Pour éviter cela, il a insisté sur la nécessité que le couple CLE/structure porteuse dispose d'une forte légitimité politique et technique. Comme pour le groupe précédent, celle-ci est assise sur une expertise technique pointue et un rôle de planificateur. Toute la difficulté réside ici dans l'acquisition de cette légitimité dans un territoire où les compétences pointues sont déjà bien présentes. Cette difficulté renvoie au cheminement pour arriver à cette situation, qui a peu été traité ici.

En ce qui concerne les missions du SAGE, on retrouve les mêmes idées que pour le groupe 1.

### ***Un SAGE planificateur assis sur une base technique qui pilote avec les services de l'Etat les projets d'aménagements.***

Le SAGE est là pour rendre cohérent les différentes normes qui s'appliquent au territoire en matière de gestion hydraulique (ex : débit de fuite) en tenant compte des contextes locaux et pour garantir l'application de ces normes en accompagnant techniquement les collectivités.

Les missions du SAGE sont :

- construire une vision globale avec des normes cohérentes et adaptées à chaque secteur,
- conseiller et accompagner techniquement les projets des collectivités. Cette légitimité technique s'acquiert progressivement, elle repose en particulier sur un accompagnement de projets phares et pilotes,
- évaluer les projets,
- communiquer en direction de nombreux acteurs (collectivités mais surtout aménageurs),
- améliorer la connaissance et l'homogénéiser, diffuser les bonnes expériences
- veiller au respect du PAGD et du règlement du SAGE (donner des avis sur les projets sensibles, voire créer un label ?)

### ***Moyens du SAGE***

Avoir un financement durable avec une fiscalité propre : taxe pluviale.

Faire de l'inter-SAGE.

Un partenariat fort avec les services de l'Etat sur les projets sensibles ou emblématiques.

### **Commentaire croisé sur les groupes 1 et 2 :**

L'approche technique forte imposée par l'hypothèse n'a pas aidé les groupes, au départ, à imaginer une gouvernance nouvelle par rapport à l'actuelle et, de ce fait, à justifier que le SAGE n'était pas juste une « couche supplémentaire » par rapport à aujourd'hui. Pour s'en sortir et mettre en évidence une plus-value du SAGE, les deux groupes ont imaginé une super structure avec des compétences techniques importantes y compris dans le champ de l'urbanisme afin de s'assurer de la faisabilité et cohérence des prescriptions eau. Un groupe a insisté sur la nécessité d'une plus-value politique pour faire la différence avec la situation actuelle, seule à même de légitimer une super structure mais sans vraiment dire sur quoi cette plus-value politique pourrait reposer si ce n'est une légitimité technique.

## **SYNTHESE COMPARATIVE A CHAUD**

---

Tous les groupes chacun avec leur logique ont voulu articuler logique incitative (offre de service aux acteurs locaux) et logique de contrôle (respect du PAGD et règlement).